

# AVIS PUBLIC

Édition du 6 février 2019

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP04-2019, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de restreindre l'usage de poste de compression de gaz à certaines zones du parc industriel de la ville ».

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 4 février 2019, a adopté le premier projet de règlement numéro PP04-2019, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de restreindre l'usage de poste de compression de gaz à certaines zones du parc industriel de la ville ».
2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 13 février 2019, à compter de 18 h 30**, pour l'ensemble des modifications ci-après énumérées, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby, entrée par la rue Dufferin. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au règlement numéro 0663-2016 de zonage et d'en modifier les normes d'implantation, d'architecture et usages, lesquelles modifications sont énumérées ci-après :
  - a) modifier l'article 17 intitulé « Usages principaux autorisés » en remplaçant le deuxième alinéa afin de restreindre l'usage de poste de compression de gaz à certaines zones du parc industriel de la ville;
  - b) modifier l'annexe B intitulée « Grilles des usages et des normes d'implantation par zone » afin de restreindre l'usage de poste de compression de gaz à certaines zones du parc industriel de la ville, soit dans la zone commerciale DI01C (secteur situé au sud du 9<sup>e</sup> Rang Ouest, au nord du boulevard David-Bouchard, à l'est du périmètre d'urbanisation et à l'ouest de la rue Saint-Jude Nord);
  - c) modifier l'annexe B intitulée « Grilles des usages et des normes d'implantation par zone » afin de restreindre l'usage de poste de compression de gaz à certaines zones du parc industriel de la ville, soit dans la zone publique EI08P (secteur situé au nord du boulevard David-Bouchard, au sud et à l'ouest de la rue de Sillery);
  - d) modifier l'annexe B intitulée « Grilles des usages et des normes d'implantation par zone » afin de restreindre l'usage de poste de compression de gaz à certaines zones du parc industriel de la ville, soit dans la zone publique IM02P (secteur situé de part et d'autre de la rue Robitaille, entre les rues Avery et des Montérégiennes);
  - e) modifier l'annexe B intitulée « Grilles des usages et des normes d'implantation par zone » afin de restreindre l'usage de poste de compression de gaz à certaines zones du parc industriel de la ville, soit dans la zone industrielle JG04I (secteur situé à l'est du boulevard David-Bouchard entre le boulevard Industriel et la rivière Yamaska);
  - f) modifier l'annexe B intitulée « Grilles des usages et des normes d'implantation par zone » en ajoutant à la grille portant le numéro de référence JG02I (secteur situé à l'est du boulevard David-Bouchard, à l'ouest de la rue Georges-Cros, entre la piste cyclable la Montérégiade et le boulevard Industriel), la classe d'usages « Puti », usage se définissant comme étant « Usage et construction d'utilité publique », avec la nouvelle note 179 autorisant les postes de compression de gaz;
  - g) modifier l'annexe B intitulée « Grilles des usages et des normes d'implantation par zone » en ajoutant à la classe d'usages « Puti », usage se définissant comme étant « Usage et construction d'utilité publique », de la grille portant le numéro de référence JG01I (secteur situé à l'est du périmètre d'urbanisation, à l'ouest de la rue Georges-Cros, de part et d'autre du boulevard Industriel), la nouvelle note 179 autorisant les postes de compression de gaz.
4. Que ce projet de règlement contient des dispositions, différents usages et la modification des limites de zones, lesquels sont susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
5. Que ce projet de règlement ainsi que le plan des zones concernées sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale, à Granby, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Granby, Québec, le 6 février 2019.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Julie Bertrand